SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 28 mai 2014 à 18 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. François Séguin, Rénald Gabriele et Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-05-549 Adoption de l'ordre du jour

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 28 mai 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Service de sécurité incendie / Mesure administrative
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-05-550 Service de sécurité incendie / Mesure administrative

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général par intérim, daté du 21 mai 2014 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant l'employé n° 146;

CONSIDÉRANT les responsabilités qui incombent à l'organisation en pareilles circonstances et les démarches multiples entreprises par celle-ci afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du dossier de l'employé n° 146;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 mai 2014, l'employé n° 146 n'a pas rencontré les conditions identifiées à la résolution 13-12-1233 lui permettant d'être réintégré dans ses fonctions sans risque pour sa santé, sa sécurité, celle de ses collègues et du public en général;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal décide en conséquence que l'employé n° 146 soit congédié administrativement à compter du 28 mai 2014, pour les raisons invoquées dans le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général par intérim, daté du 21 mai 2014;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général par intérim à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer tout déboursé requis en application de la convention collective ou d'une loi;

QUE le directeur général par intérim, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service de sécurité incendie, les chefs de division du Service de sécurité incendie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-551 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-05-552 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION
Guy Pilon, maire
Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier